

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 775.240

**Briquet automatique à cliquet circulaire.**

Raison sociale : Établissements LABAT & CANNAC résidant en France (Seine).

**Demandé le 20 septembre 1933, à 14<sup>h</sup> 45<sup>m</sup>, à Paris.**

**Délivré le 8 octobre 1934. — Publié le 21 décembre 1934.**

[ Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902. ]

L'objet de la présente invention se rapporte à un briquet automatique dont le cliquet d'ouverture est circulaire.

La caractéristique de l'invention réside dans le fait que l'organe faisant office de cliquet circulaire est une molette offrant sur sa périphérie une partie rugueuse pour son entraînement au doigt, une gâche ou mortaise pour emprisonner le bec du chapeau et, d'autre part, deux plats consécutifs sur lesquels un ressort exerce une action de freinage pour immobiliser le cliquet, soit dans la position de fermeture du briquet, soit dans celle d'ouverture.

L'avantage de ce dispositif est que le briquet ne peut pas s'ouvrir soudainement par pression ou accrochage du cliquet, comme cela se produit dans certains types de briquets à cliquet, notamment à bascule car, il faut, pour déterminer l'ouverture, entraîner la molette sous un certain angle et vaincre la résistance que le ressort exerce sur le plat fixant la position d'arrêt. Il s'agit là, en quelque sorte, d'un frein appliqué au cliquet circulaire et équilibrant l'action du ressort d'ouverture du chapeau et d'entraînement de la molette à feu.

Sur le dessin annexé auquel on se réfère à titre d'exemple :

La fig. 1 représente le briquet fermé en élévation;

La fig. 2 est la vue en plan;

La fig. 3 montre une coupe partielle du briquet laissant voir l'engagement du chapeau et les plats coopérant au freinage de la molette;

La fig. 4 est une coupe analogue, le briquet étant en position d'ouverture;

La fig. 5 est une variante d'exécution.

Sur le dessin, 1 est le corps du briquet, 2 le réservoir à essence, 3 la chape portant l'axe de pivotement du chapeau 4 et de la molette à feu, 5 une autre chape portant le cliquet circulaire 6 de retenue du chapeau.

Comme on le voit, ce cliquet est circulaire et se présente sous la forme d'une molette spéciale. Il se compose d'une pièce centrale prise entre deux joues 8 chanfreinées. La pièce 7 est parfaitement circulaire sur le secteur 9,10 comportant une gâche ou mortaise 11, recevant le bec 12 du chapeau 4 et une partie moletée ou rainée formant rugueux. La partie restante de la pièce 7 comporte deux rampes ou plats 13 sur lesquels frottent de façon constante un taquet 14 appuyé par le ressort 15 logé dans la gaine 16. Quel que soit le plat qui se présente au taquet 14, le cliquet circulaire est freiné de

**Prix du fascicule : 5 francs.**

telle sorte qu'il faut exercer un certain effort pour déterminer l'entraînement. Cet effort nécessaire constitue une sécurité contre l'ouverture inopinée du briquet.

5 Le chapeau 4 est soumis, comme les briquets à ouverture automatique, à l'action d'un ressort intérieur déterminant son échappement brusque imposant l'entraînement de la molette à feu placée à l'intérieur  
10 de la chape 3.

Dans la position de fermeture, le bec du chapeau 4 est engagé dans la gâche 11 du cliquet et celui-ci est empêché de céder à l'action du chapeau grâce au taquet 14 agissant comme un frein sur le plat 13.  
15 Pour déterminer l'ouverture du briquet, il faut déplacer le cliquet circulaire au doigt en prenant appui sur le rugueux. Un effort d'échappement doit être suffisant pour vaincre la résistance du ressort 15 et faire  
20 pivoter le cliquet.

Dans ce mouvement du cliquet, la gâche a été déportée (fig. 4) et le chapeau s'est dégagé brusquement, entraînant la molette à  
25 feu qui a projeté une étincelle sur la mèche.

Dans cette position du cliquet circulaire, l'arrêt est absolu et la gâche 11 se présente en position de réception du bec du chapeau. Une simple pression sur celui-ci l'engage  
30 dans la gâche et entraîne le cliquet en sens inverse.

Dans cette conception de briquet, le chapeau 4 est une sorte de levier en forme d'U comportant un capuchon extincteur de la  
35 mèche.

Suivant la fig. 5 on a représenté une va-

riante dans laquelle le ressort 15 cylindrique est remplacée par un ressort en lame 17 se fixant simplement sur le dessus du briquet.

D'autres variantes pourraient encore être  
40 représentées sans sortir du cadre de l'invention. Par exemple, le cliquet pourrait être de forme polygonale et présenter des pans sur lesquels s'exercerait la pression du doigt, ou encore elliptique. On pourrait aussi pré-  
45 voir une saillie ou un doigt sur le cliquet, le résultat serait le même mais l'esthétique du briquet en souffrirait.

Les particularités décrites ci-dessus sont applicables aux allume-gaz, briquets de cui-  
50 sine, de bureaux ou aux briquets faisant partie d'un service de fumeurs.

#### RÉSUMÉ.

Briquet automatique à cliquet circulaire caractérisé par ce fait que la périphérie du  
55 cliquet présente une gâche ou mortaise pour encliqueter le bec du chapeau en forme de levier et que les déplacements angulaires du cliquet par le doigt, sur une partie guillo-  
60 chée formant rugueux, sont limités par deux plats successifs qui se présentent alternativement à l'action d'un taquet à ressort agissant comme verrou ou frein.

Variante suivante laquelle le ressort peut être une lame fixée sur le briquet et le cli-  
65 quet, être d'une forme polygonale ou elliptique, ou pourvu d'un petit levier supprimant le rugueux.

Raison sociale : Établissements LABAT & CANNAC.

Par procuration :

VANDERHEYM.

Établissements Labat & Cannac

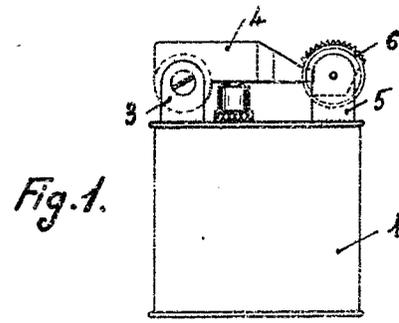


Fig. 1.



Fig. 2.

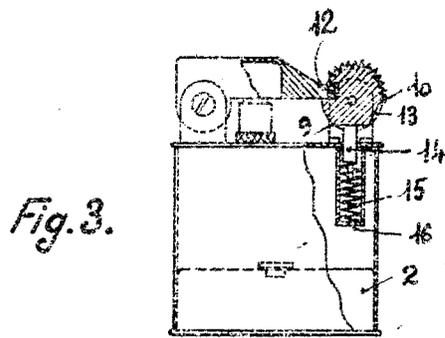


Fig. 3.

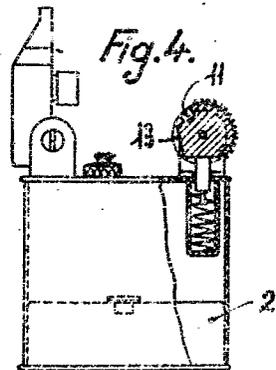


Fig. 4.

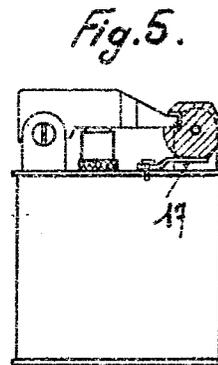


Fig. 5.